



COMMUNIQUÉ

Pour Diffusion immédiate

Refonte du régime forestier québécois : Une approche novatrice et ambitieuse et des conditions de réussite à mettre en place

Québec, le 12 juin 2009. L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec souscrit à plusieurs des grands objectifs énoncés dans le projet de loi visant à la refonte du régime forestier québécois, déposé aujourd'hui par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, Monsieur Claude Béchard, lesquels vont largement dans le sens des recommandations maintes fois formulées par l'Ordre dans le passé. Selon l'Ordre, le nouveau cadre de gestion proposé reflète une vision intégrée de l'ensemble de la problématique forestière et il propose un virage majeur et nécessaire de la gestion de la forêt publique québécoise.

Selon monsieur Denis Villeneuve, ing.f., président de l'Ordre, le succès des mesures annoncées reposera toutefois sur des conditions essentielles à leur réussite, dont principalement l'apport de ressources humaines, financières et technologiques : *« Afin de relever les défis que proposent le nouveau cadre de gestion des forêts et de répondre aux choix de la société québécoise, il faudra consentir des investissements importants pour l'aménagement et le suivi des activités forestières en régions et ce, afin que la forêt puisse continuer à assurer sur une base soutenue le développement des collectivités du Québec. »*

L'Ordre analysera en profondeur, dans les prochaines semaines, tous les aspects du nouveau régime forestier proposé en vue de la présentation de son mémoire en commission parlementaire cet automne. Sa mission de protection du public et du patrimoine forestier québécois lui commande de s'assurer que le cadre de gestion des forêts du domaine de l'État qui est proposé affiche un haut degré de transparence et de responsabilité de ses acteurs afin que s'établisse un nouveau lien de confiance durable entre le public québécois et les gestionnaires de l'ensemble des ressources du milieu forestier.

L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec est mandataire de la protection du public et de l'encadrement de la profession d'ingénieur forestier. Il compte 2 140 membres oeuvrant dans toutes les régions du Québec.

- 30 -

Source: François-Hugues Bernier, ing.f.
Directeur des communications et de la foresterie
Cell.: (418) 572-9802
Tél.: (418) 263-5076
Fax: (418) 650-2168
francois.bernier@oifq.com; www.oifq.com